

## Jurilinguistique

Par **Amelie**, le **06/03/2010** à **12:58**

Hello à tous,

Je suis en train de préparer un mémoire sur la jurilinguistique (le langage du droit).

Est-ce que qqun aurait de la doc sur les conventions de rédaction dans le domaine du régime de communauté réduite aux acquêts ? Je serais preneuse pour tout type de texte - les contrats, les textes de loi, etc.

Enfin, si qqun s'est déjà intéressé aux différences entre le régime de communauté réduite aux acquêts dans les systèmes juridiques allemand-français-suisse, votre bibliographie me serait très utile !

Merci.

-----  
Amélie

Par **mathou**, le **06/03/2010** à **16:40**

Bonjour Amélie,

Ton sujet a l'air intéressant, tu penses l'orienter vers quelle problématique ? C'est en droit pur ou en bi-cursus ?

Est-ce que tu pourrais préciser ce que tu recherches ? Normalement, la communauté réduite aux acquêts est le régime légal par défaut, donc il n'y a pas de convention, juste les articles 1400 et s. Cciv.

Si tu cherches des documents sur le régime légal, tu peux consulter les ouvrages de Lamy, la revue Defrénois, et éventuellement faire un tour sur Le Doctrinal qui répertorie les articles de doctrines. Sinon le mieux est de chercher des pistes dans des ouvrages de droit international privé spécial à la partie régimes matrimoniaux.

Si tu nous en dis davantage on devrait pouvoir mieux t'aider.

Par **Amelie**, le **06/03/2010** à **21:56**

Bonjour Mathou,

Merci de ta réponse !

Je vois que mes connaissances en droit m'ont trahies. Eh oui, je suis un cursus un peu spécial, entre la fac de droit et la fac de traduction : j'aimerais être traductrice juridique (Allemand, anglais).

Si je me suis invitée dans votre forum, c'est que j'aimerais mieux connaître votre monde et qui sait, peut-être que mes notions de droit comparé vous seront utiles ...

Pour mon mémoire, j'aimerais comparer le mode d'expression allemand (système de droit allemand) et le mode d'expression français (système de droit français). Mon but est d'arriver à "imiter" les juristes pour que ma traduction ressemble à un texte original. Le problème dans mon cas, ce n'est pas la terminologie, mais la structure des phrases, la grammaire, le ton, etc. J'appliquerai mes trouvailles à des textes relevant de la communauté réduite au acquêts. C'est que dans ce domaine (comme dans le droit de la famille en général), il y a des différences avec le système allemand (Pour la communauté réduite aux acquêts, c'est encore en cours d'investigation). Ma mission de traductrice est de communiquer ces différences à un juriste non-germanophone.

Bref, voici les questions concrètes que j'aimerais vous poser, chers amis juristes :

> Est-ce que vous avez des [b:2gww2ah1]cours de "rédaction juridique"[/b:2gww2ah1] ou est-ce que vous apprenez à écrire "le juridique" sur le tas ?

- Si la première hypothèse est vraie, je serais curieuse de voir vos notes !

> Étant donné que j'aimerais travailler pour le compte d'avocats ou de notaires une fois diplômée, j'aimerais, dans mon mémoire, traiter des textes que je serais susceptible de rencontrer dans la pratique à votre service. Alors, [b:2gww2ah1]quels textes, en relation avec la communauté réduite aux acquêts, sont les plus courants dans l'activité d'un avocat / notaire international ?[/b:2gww2ah1] (des jugements de divorce, des testaments, etc.)

Et par simple curiosité :

> Pour ceux d'entre vous qui aspirez à une carrière internationale, comment faites-vous pour étudier les systèmes de droit étrangers ? Est-ce que vous vous basez sur des traductions ou est-ce qu'on vous oblige à lire des textes en langue étrangère ?

Merci !